

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20241212D03

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation

5 Décembre 2024

Date d'affichage

5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Décembre 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : BEAUFRERE Marie-Annick, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, LAZARD Gérard.

ASSIMON Pascale, AUBARD Floriane, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, CHAUVAT Delphine, DENORMANDIE Frédéric, HUARD Claudia, MASTIL Colette, MATHEY Jean-Luc, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, TOUCHES Jacqueline.

Absents excusés : ROCHOUX Françoise

Absents : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF SERVICE DE L'EAU AU 1^{ER} Janvier 2025

Délibération N° 20241212D03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-7, L2224-12, L2224-12-1

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service de l'eau, budget annexe, au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

I. VENTE d'EAU

1°) Abonnements

Maisons :	84,54 €	Industriels :	2 436,16 €
Jardins :	49,47 €	Commune :	2 436,16 €

2°) Consommations : (facturées à partir du premier mètre cube consommé) :

Tranche 1 : de 0 à 100 m3	1,33 €	Tranche 4 : de 501 à 1000 m3	0,93 €
Tranche 2 : de 101 à 250 m3	1,20 €	Tranche 5 : au-delà de 1000 m3	0,80 €
Tranche 3 : de 251 à 500 m3	1,06 €		

II. BORDEREAU de PRIX POUR TRAVAUX ET REMPLACEMENTS DE COMPTEURS

Prix forfaitaire pour branchement de 7 m :

- Prise en charge pour compteur : Ø 15 : 670,34 € Ø 20 : 722,27€

Prix supplémentaire par ml pour branchement au-delà de 7 m linéaire : 38,25 € le ml

Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70 € l'heure

Terrassement mini pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55 € l'heure

Sable tout venant mis en place : 31,24 € le m3

Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises) : 24,78 € l'heure

Ouverture ou fermeture de branchement : 55,10 € l'unité

Enrobé froid sur voie communale : 20,30 € le m2

Enrobé froid sur voie départementale : 25,00 € le m2

Regard Paragel équipé : Ø 15 mm : 283,24 € Ø 20 mm : 377,79€

Redevances pour remplacement des compteurs d'eau gelés :

Compteur de Ø 15 mm : 100,28 €

Compteur de Ø 20 mm : 113,74 €

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation du prix de revient.
- Extension du réseau d'eau potable : Facturation suivant prix de revient sur devis.

III. REDEVANCES

- Redevance « Consommation d'eau potable » : 0,33 € / m3
- Redevance « Performance des réseaux d'eau potable » : 0,10 € / m3

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire,
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le 19/12/24 et publié et affiché le 19/12/24 .

Le Maire, Guy GAUTRON

